

Les principales obligations administratives en agriculture

Infos complémentaires

Objectifs de la formation

Mieux s'organiser autour des principaux droits et obligations administratives

Pré-requis

Pas de pré-requis

Déroulé

Cette formation est destinée aux personnes souhaitant démarrer une comptabilité en 2017 ou l'ayant démarré en 2016.

La journée se découpe en 2 parties :

Une partie concernant la TVA et les différents régimes du BA et les conséquences dans le revenu global du foyer fiscal :

- les différents régimes TVA et leurs incidences administratives
- les principales règles d'imposition des bénéficiaires agricoles
- les principaux points de la déclaration d'ensemble des revenus
- les liens entre revenu imposable, prestations sociales et autres aides financières
- les principaux crédits d'impôts en agriculture
- la base de calcul des cotisations sociales

La seconde partie permettra de se repérer et s'organiser autour des différentes obligations administratives :

- législation concernant la tenue du livre de caisse et la facturation
- les principales obligations concernant les JA et les conditions d'installation
- différentes aides disponibles (remboursement TIC, aide à l'embauche, etc)
- récapitulatif et calendrier des obligations administratives.

Un bilan de la formation sera réalisé en fin de journée et une attestation de formation sera remise aux participants.



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 19/12/2016

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 15€

Plus de renseignements

Lina Morain

adear11.compta@gmail.com

Adear 11

Maison Paysanne

12 rue des Genêts

11 300

Limoux

Tel. 04 68 31 09 05

Prévoir un repas tiré du sac

Dates, lieux et intervenants

06 janv 2017

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne (à confirmer)

11300 Limoux

Lina Morain, formatrice en compta-gestion, ADEAR 11

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Statut _____

Courriel _____ Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'Adear11

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))